

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.077

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
  
Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ACQUISITION DE TERRAIN

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction de la voie d'accès au futur COLLEGE DUNANT au lieu-dit "Les Mouillérons", Monsieur Michel CORBIER et Madame Yvonne ESCUYER épouse CORBIER -demeurant 13 Chemin de la Verdoline 04000 DIGNE LES BAINS- se sont engagés par promesse de vente en date du 17 Mai 1999 à vendre à la Ville de Royan par voie d'échange une partie de la parcelle de terrain cadastrée section BR N° 324p pour une surface de 3.650m<sup>2</sup> (sous réserve du bornage) sis au lieu-dit "Les Mouillérons".

En contrepartie, la Ville de ROYAN s'engage à céder les diverses parcelles cadastrées section BR N°s 153p, 160, 165p, 246p, 291p pour une surface totale de 3.685m<sup>2</sup>.

Les Domaines, consultés par courrier, ont répondu le 9 Juillet 1999 en estimant le prix du mètre carré à la somme de 40 (QUARANTE) FRANCS.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie le 17 Mai 1999, signée par Monsieur Michel CORBIER et Madame Yvonne ESCUYER épouse CORBIER,
- VU l'avis des Domaines en date du 9 Juillet 1999,
- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

#### **D E C I D E**

- d'acheter à Monsieur Michel CORBIER et à Madame Yvonne ESCUYER épouse CORBIER, par voie d'échange, une partie de l'immeuble sis au lieu-dit "Les Mo illérons", cadastré section BR N°324p pour une surface de 3.650 <sup>2</sup> (sous réserve du bornage)

- de céder, en contrepartie, les diverses parcelles de terrain cadastrées section BR N°s 153p, 160, 165p, 246p, 291p pour une surface totale de 3.685m (sous réserve du bornage), cet échange s'effectuant sans soulte.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération qui sera dressé

en l'étude de Maître BONNEAU, notaire à ROYAN.

- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif pour l'année 1999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

26 juillet 1999

Pour extrait conforme,  
Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN